



GROUPE PROVINCIAL DE SOUTIEN
pour une approche orientante à l'école

IMPLANTATION D'UNE APPROCHE ORIENTANTE

Des conditions idéales

Pierrette Dupont

Professeure émérite

Marcelle Gingras

Professeure et conseillère d'orientation

Denis Marceau

Vice-recteur à l'enseignement
et conseiller d'orientation

Avec la collaboration de

Jacques Beaudet, directeur des services de
l'enseignement et conseiller d'orientation

Gérald Dubois, conseiller d'orientation

IMPLANTATION D'UNE APPROCHE ORIENTANTE

Des conditions idéales

TABLE DES MATIÈRES

<i>Considérations préliminaires</i>	2
<i>I. L'approche orientante : son administration</i>	2
La Commission scolaire	2
Le Conseil d'établissement de l'école	4
La direction de l'école	4
<i>II. L'approche orientante : place de l'élève, guide et activités, rôles des intervenants</i>	5
Place de l'élève dans l'approche orientante	5
Guide pour l'information et l'orientation scolaires et professionnelles	6
Activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles	6
Rôles des intervenants de l'école et du monde du travail	7
Rôles du conseiller en orientation	8
Rôles du conseiller en information scolaire et professionnelle	9
Rôles des enseignants	9
Rôles des parents	11
Auprès de leur enfant	11
Dans l'école	12
Rôles des partenaires du monde du travail	13
Rôles des institutions d'enseignement	14
<i>Références bibliographiques</i>	15

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

IMPLANTATION D'UNE APPROCHE ORIENTANTE

Des conditions idéales

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Nous croyons que ce document où l'on tente d'énumérer les conditions idéales pour implanter une approche orientante dans l'école peut servir, en tout ou en partie, à l'un ou l'autre des partenaires impliqués dans la réforme actuelle de l'éducation, notamment dans celle de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles (information et orientation scolaires et professionnelles) au primaire et au secondaire, tant auprès des jeunes que des adultes.

Bien sûr, ce document n'a pas la prétention d'être complet ni parfait, et il nécessitera certainement des adaptations à la réalité de chaque commission scolaire et de chaque école. Cependant, il pourrait, croyons-nous, être utilisé à différentes fins comme par exemple vérifier si tout est mis en œuvre pour réussir l'implantation d'une telle approche, si chacun des partenaires est en mesure de remplir son rôle, si des ressources adéquates et suffisantes ont été prévues, et même pour sensibiliser ou former les personnes à impliquer. Il apparaît important que les commentaires, les suggestions et les réflexions qui découleront de son utilisation nous soient communiqués.

Comme l'approche orientante voit son application tant dans les services d'enseignement que dans les services éducatifs complémentaires de l'école, il est entendu que les termes programme, services et activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles utilisés dans ce document sur les conditions idéales d'implantation d'une approche orientante, référeront autant aux aspects de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles qui sont intégrés dans les domaines d'apprentissage et les autres activités de vie scolaire qu'aux services d'aide (counseling, psychométrie, information scolaire et professionnelle) rendus aux élèves individuellement ou en groupe dans l'école et aux autres activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles extrascolaires.

Nous tenons aussi à rappeler d'une façon particulière que ce document présente « les conditions idéales » pour l'implantation d'une approche orientante dans le cadre de la réforme du programme de formation et des programmes des services éducatifs complémentaires, et que nous sommes conscients qu'elles ne pourront être implantées que progressivement et d'une manière adaptée aux besoins et aux particularités des milieux scolaires.

I. L'APPROCHE ORIENTANTE : SON ADMINISTRATION

La Commission scolaire

- Reconnaît le droit des élèves aux services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Reconnaît les objectifs et la nature des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles établis selon le nouveau régime pédagogique.

- Identifie les caractéristiques et les besoins de ses clientèles (jeunes et adultes) en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Forme des comités de concertation avec ses écoles* pour développer une vision commune et un plan directeur pour l'implantation de l'approche orientante.
- Établit un programme pour les services d'aide (volet information et orientation scolaires et professionnelles) et le fait connaître à ses écoles.
- Répartit équitablement les ressources financières, humaines et matérielles selon les besoins et les priorités de ses écoles en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Répond aux besoins de perfectionnement des personnels de ses écoles (directions d'écoles, conseillers pédagogiques, enseignants, conseillers d'orientation, conseillers en information scolaire et professionnelle) relativement à l'approche orientante.
- Met en place des mesures de sensibilisation et de consultation des organismes socio-économiques du milieu en vue des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Prévoit des mécanismes de collaboration avec des partenaires du monde du travail en vue des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Constitue (avec d'autres commissions scolaires de la région s'il y a lieu) un répertoire des ressources de la communauté (employeurs et travailleurs, regroupements de travailleurs et d'employeurs, organismes communautaires et gouvernementaux, personnes retraitées, etc.) disponibles pour des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Définit les rôles et les responsabilités des personnels impliqués dans l'implantation d'une approche orientante.
- Nomme un responsable de l'implantation de l'approche orientante pour l'ensemble de ses écoles qui est ou agit en étroite collaboration avec un conseiller d'orientation et un conseiller en information scolaire et professionnelle.
- S'assure qu'un nombre suffisant de conseillers d'orientation et de conseillers en information scolaire et professionnelle est disponible pour implanter l'approche orientante dans ses écoles primaires et secondaires.
- Détermine des moyens d'évaluer les résultats obtenus des services et des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles en mettant à contribution tous les acteurs impliqués : personnel enseignant, personnels professionnels, directions.

* Afin d'éviter la répétition, le terme « école » inclura toujours les centres de formation secondaire pour adultes et les centres de formation professionnelle en plus des écoles primaires et secondaires.

Le Conseil d'établissement de l'école

- Adopte l'approche orientante et l'intègre au projet éducatif de l'école.
- Approuve la mise en œuvre proposée par la direction de l'école du programme de services d'aide (volet information et orientation scolaires et professionnelles) visé par le régime pédagogique et déterminé par la commission scolaire.
- Approuve la programmation des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles proposées par la direction de l'école qui nécessitent un changement à l'horaire des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.
- Adopte des mesures de surveillance et d'encadrement pour assurer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements occasionnés par des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles dans des milieux de travail ou dans d'autres institutions scolaires.
- Facilite le partenariat entre l'école, les parents et la communauté qui est requis pour l'implantation d'une approche orientante.
- S'assure de la participation et du support d'un conseiller d'orientation et d'un conseiller en information scolaire et professionnelle.

La direction de l'école

- Veille à ce que les services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles soient bien au cœur de la mission éducative et du plan de réussite de son école, dans une optique de formation et d'aide, en continuité et en complément des services d'enseignement.
- Applique le programme de services d'aide (volet information et orientation scolaires et professionnelles) adopté par la commission scolaire en tenant compte des besoins de ses clientèles, des priorités retenues par l'école et de son projet éducatif.
- Prévoit un processus progressif d'implantation de l'approche orientante axé sur des échanges de vues, des discussions et une collaboration entre ses personnels.
- Fait part à la commission scolaire de ses demandes de ressources financières, humaines et matérielles pour mettre en place des activités et services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Nomme une personne responsable de l'implantation de l'approche orientante dans son école, de préférence un conseiller d'orientation ou un conseiller en information scolaire et professionnelle.
- Détermine les rôles, les tâches et les responsabilités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles de chaque membre de son personnel enseignant et professionnel.
- Respecte les champs de compétences de chacun des membres de son personnel impliqué dans l'application d'une approche orientante.

- Constitue une équipe-noyau composée d'un membre de la direction, d'un conseiller d'orientation, d'un conseiller en information scolaire et professionnelle, d'enseignants de diverses disciplines et des divers cycles d'études de son école.
- Instaure la collaboration avec les parents et la communauté en vue de la réalisation d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles particulières à son école.
- Assure le perfectionnement de son personnel relativement à l'approche orientante.
- Assure le leadership et l'innovation dans son milieu pour implanter une approche orientante :
 - lien avec le conseil d'établissement;
 - maillage des services d'enseignement et des services éducatifs complémentaires d'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
 - gestion flexible de l'horaire;
 - coordination d'équipes;
 - libération de personnels;
 - lien avec la commission scolaire.

II. L'APPROCHE ORIENTANTE : PLACE DE L'ÉLÈVE, GUIDE ET ACTIVITÉS, RÔLES DES INTERVENANTS

Place de l'élève dans l'approche orientante

L'élève étant l'agent premier de son développement, de son projet scolaire et professionnel et des décisions concernant son avenir, même s'il a besoin d'être aidé et soutenu, il doit être actif tant dans son processus d'apprentissage que dans son processus de développement de carrière. L'ensemble des éducateurs devraient donc faire en sorte qu'il puisse :

- Participer aux décisions qui le concernent chaque fois que c'est possible et qu'il en est capable.
- Participer activement aux travaux des comités qui concernent son avenir, notamment le conseil étudiant.
- Être activement impliqué dans toutes les activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles auxquelles il participe en classe, dans l'école ou en dehors de l'école.
- Profiter de toutes ses expériences et apprentissages pour mieux connaître ses forces, ses limites, ses valeurs, ses aptitudes et ses intérêts professionnels et pour développer des attitudes et des habitudes positives de travail.
- Apprendre à utiliser les sources documentaires disponibles en information et en orientation scolaires et professionnelles pour s'auto-informer et vérifier continuellement l'exactitude des informations scolaires et professionnelles recueillies et entendues.

- Recourir aux services en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles quand il a besoin d'aide ou de support dans son processus de développement de carrière.
- Discuter de ses choix scolaires et professionnels avec ses parents, ses éducateurs et s'informer avec eux.
- Faire des démarches personnelles pour rencontrer des représentants du monde du travail.
- Tenir à jour son portfolio de carrière.

Guide pour l'information et l'orientation scolaires et professionnelles

- Ses bases conceptuelles sont issues des théories de l'apprentissage, du développement de carrière, du concept de soi, de la personnalité et du concept d'éducation à la carrière.
- Il est adapté aux besoins de développement de carrière des clientèles visées.
- Il s'inscrit dans le nouveau programme de formation au primaire et au secondaire et dans le programme de services d'aide (volet information et orientation scolaires et professionnelles) des services éducatifs complémentaires.
- Les compétences liées au développement de carrière sont spécifiées pour chacun des cycles d'études : 3^e cycle du primaire, 1^{er} et 2^e cycles du secondaire.
- Des mécanismes d'évaluation sont prévus.

Activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles

- Elles suscitent la participation active des élèves.
- Elles s'inspirent du Guide pour l'information et l'orientation scolaires et professionnelles.
- Elles sont développées ou choisies en fonction des projets de l'école, des clientèles et des personnels disponibles.
- Certaines activités sont réalisées en classe, dans l'école ou d'autres écoles ou encore en dehors de l'école (à la maison et dans des milieux de travail).
- Pour répondre aux besoins des clientèles, elles sont offertes en groupes-classes, en grands ou petits groupes d'intérêts, en individuel.
- Organisées par thèmes, secteurs du monde du travail (clusters) ou projets, elles font appel à plusieurs disciplines ou domaines d'apprentissage.
- Les compétences liées au développement de carrière et les compétences transversales sont intégrées dans les compétences disciplinaires et dans d'autres activités de vie scolaire.

- Les activités sont axées sur des expériences d'apprentissage impliquant la collaboration de partenaires du monde du travail avec préparation et suivi en classe.
- Elles sont diversifiées, originales et pertinentes.
- Elles font appel à des méthodes dynamiques et à des outils didactiques variés.
- Elles sont planifiées en considérant les éléments suivants :
 - compétences visées (de développement de carrière, transversales et disciplinaires);
 - étapes de réalisation;
 - durée prévue;
 - rôles des partenaires;
 - modalités d'évaluation.
- Un centre de documentation scolaire et professionnelle (écrite, informatisée et audiovisuelle) mis à jour est accessible aux élèves, aux personnels de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles, aux enseignants et aux parents.
- Un matériel documentaire de base est disponible : dictionnaire des professions, illustrations, annuaires téléphoniques, journaux, offres d'emploi, babillards, etc.
- Un portfolio de carrière personnel est prévu.

Rôles des intervenants de l'école et du monde du travail

Dans le cadre de l'approche orientante, tous les intervenants de l'école et du monde du travail doivent travailler en collaboration pour répondre aux besoins des élèves en matière de développement de carrière.

L'implantation d'une telle approche dans l'école nécessite également :

- une collaboration étroite entre les personnels de l'enseignement et les personnels de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles;
- des rencontres régulières entre eux pour le développement d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles qui intègrent les compétences liées au développement de carrière aux compétences disciplinaires et transversales.

De même, le conseiller d'orientation et le conseiller en information scolaire et professionnelle contribuent ensemble à :

- jeter les bases conceptuelles d'une telle approche;
- assurer le leadership et la collaboration requise pour son implantation.

Toutefois, il est entendu que les rôles présentés ci-après ne peuvent être assumés pleinement par un seul conseiller d'orientation ou un seul conseiller en information scolaire et professionnelle surtout si l'école (ou les écoles) compte(nt) un grand nombre d'élèves.

Rôles du conseiller en orientation

Le conseiller d'orientation :

- Veille à l'intégration de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles dans le projet éducatif de l'école.
- Voit à l'adaptation du Guide pour l'information et l'orientation scolaires et professionnelles aux besoins des clientèles de l'école en mettant à profit son expertise du processus d'orientation.
- Sensibilise le personnel enseignant et les autres personnels de l'école au concept d'approche orientante.
- Répond aux demandes des élèves individuellement ou en groupe (information scolaire et professionnelle, connaissance de soi, prise de décision en vue de choix scolaires ou professionnels, transition scolaire ou professionnelle, etc.) à l'aide de son expertise en counseling et en psychométrie.
- Guide, conseille et supporte les enseignants dans la planification, le développement ou l'adaptation de stratégies et d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles; entre autres, il intervient en classe au besoin.
- S'assure que les ressources documentaires écrites, informatiques et audiovisuelles en information scolaire et professionnelle sont à jour et accessibles aux élèves, aux enseignants et même aux parents.
- Documente les enseignants sur divers aspects du monde scolaire et du monde du travail.
- Initie les enseignants aux diverses méthodes de partenariat avec le monde du travail.
- S'assure que les enseignants ont en main le matériel didactique et les ressources requises pour la réalisation d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Se préoccupe d'impliquer les parents dans le processus d'orientation de leurs enfants.
- Développe et met à la disposition des enseignants une liste de personnes-ressources de la communauté (employeurs, travailleurs, etc.) disponibles et les soutient dans l'organisation d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles impliquant des entreprises, d'autres écoles ou organisations.
- S'assure que les élèves prennent la responsabilité de leur portfolio de carrière.
- Veille à l'évaluation des résultats des activités et des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Participe à un perfectionnement continu sur l'approche orientante.

Rôles du conseiller en information scolaire et professionnelle

Le conseiller en information scolaire et professionnelle :

- Veille à l'intégration de l'information scolaire et professionnelle dans le projet éducatif de l'école.
- Sensibilise le personnel enseignant et les autres personnels de l'école au concept d'approche orientante.
- Répond aux demandes d'information scolaire et professionnelle formulées par les élèves individuellement ou en groupe.
- Les accompagne et les encadre dans l'utilisation des nombreuses sources et outils d'information scolaire et professionnelle; développe leur esprit critique à cet égard.
- Guide, conseille et supporte les enseignants dans la planification, le développement ou l'adaptation d'activités d'information scolaire et professionnelle; entre autres, il intervient en classe au besoin.
- S'assure que les ressources documentaires écrites, informatiques et audiovisuelles en information scolaire et professionnelle sont à jour et accessibles aux élèves, aux enseignants et même aux parents.
- Documente les enseignants sur divers aspects du monde scolaire et du monde du travail.
- Initie les enseignants aux diverses méthodes de partenariat avec le monde du travail.
- S'assure que les enseignants ont en main le matériel didactique et les ressources requises pour la réalisation d'activités d'information scolaire et professionnelle.
- Se préoccupe d'informer les parents sur le monde scolaire et le monde du travail.
- Développe et met à la disposition des enseignants une liste de personnes-ressources de la communauté (employeurs, travailleurs, etc.) disponibles et les soutient dans l'organisation d'activités d'information scolaire et professionnelle impliquant des entreprises, d'autres écoles ou organisations.
- S'assure que les élèves prennent la responsabilité de leur portfolio de carrière.
- Veille à l'évaluation des activités d'information scolaire et professionnelle.
- Participe à un perfectionnement continu sur l'approche orientante.

Rôles des enseignants

Les enseignants sont les responsables quotidiens de l'apprentissage de leurs élèves, de leur développement et de leur environnement; ce sont donc eux qui sont davantage en mesure d'établir des liens entre les apprentissages scolaires et les réalités du monde du travail.

Sans être des experts de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles, ils contribuent de diverses façons au développement de carrière de leurs élèves puisqu'ils peuvent leur donner la possibilité d'explorer et de tester le monde du travail et ses exigences et de s'explorer eux-mêmes en relation avec ce monde du travail.

Ils doivent reconnaître que l'approche orientante n'ajoute et n'enlève rien au contenu et aux compétences de leurs disciplines scolaires; ils sont plutôt amenés à enseigner d'une manière différente et d'une façon qui devrait être plus motivante pour leurs élèves et pour eux-mêmes à cause du sens qu'ils donnent aux apprentissages.

N.B. Il est entendu que tous les rôles ci-après mentionnés ne peuvent être remplis par les enseignants sans une préparation suffisante et un support continu d'un conseiller d'orientation ou d'un conseiller en information scolaire et professionnelle.

Les enseignants :

- Travaillent en interdisciplinarité avec les autres enseignants pour développer et réaliser des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles intégrées à leur enseignement.
- Travaillent en complémentarité avec le conseiller d'orientation, le conseiller en information scolaire et professionnelle, les parents et la communauté pour réaliser de telles activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.
- Se préoccupent d'améliorer le rendement et la motivation scolaires de leurs élèves en leur faisant comprendre l'importance et l'utilité de leurs disciplines dans l'exercice de nombreuses professions, en enseignant régulièrement des notions de leurs disciplines au moyen d'exemples d'applications dans des fonctions de travail.
- Développent chez leurs élèves des attitudes, des habitudes et des valeurs de travail nécessaires pour une formation de base solide, mais aussi pour la réussite de leur carrière.
- Associent régulièrement des compétences liées au développement de carrière à des compétences transversales dans le cadre de leur enseignement.
- Rappellent régulièrement aux élèves l'importance de leurs études actuelles pour leur avenir professionnel en :
 - les invitant à s'informer sur les formations possibles, les professions et le monde du travail;
 - les assistant dans la découverte de leurs forces, de leurs limites, de leurs talents, de leurs habiletés et de leurs intérêts professionnels;
 - veillant à développer chez eux une image positive d'eux-mêmes nécessaire à leur réussite scolaire et professionnelle;

- les habituant à prendre des décisions à l'occasion d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles pour mieux les préparer à faire des choix scolaires et professionnels;
 - les amenant à prendre conscience de l'existence d'une grande variété de professions et des exigences requises pour y accéder et y réussir.
- Réfèrent au besoin leurs élèves au conseiller d'orientation ou au conseiller en information scolaire et professionnelle.
 - Se préoccupent constamment de l'objectivité de l'information scolaire et professionnelle véhiculée par les élèves, les médias, les parents, le monde du travail et eux-mêmes.
 - Corrigent les stéréotypes sexistes et racistes qui enlèvent toute liberté de choix scolaires et professionnels.
 - Varient leurs techniques d'enseignement en faisant appel à des représentants du monde du travail.
 - Fournissent aux élèves des modèles professionnels autres qu'eux-mêmes et leurs parents.
 - Font appel à d'autres éducateurs dans l'organisation d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles : conseiller d'orientation, conseiller en information scolaire et professionnelle, parents, représentants de la communauté, bibliothécaires, personnes retraitées, etc.
 - Participent à des rencontres avec des partenaires de l'école et du monde du travail pour développer, organiser des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles intégrées à leur enseignement.
 - S'occupent de la préparation, de la réalisation, du suivi et de l'évaluation des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles qui sont intégrées à leur enseignement en collaboration avec les professionnels de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles.
 - Participent à des formations continues relativement à l'approche orientante, particulièrement celles qui sont offertes par l'école ou la commission scolaire.

Rôles des parents

Les parents ont un rôle important à jouer dans l'implantation de l'approche orientante non seulement auprès de leurs enfants mais aussi auprès de leurs camarades et de l'école qu'ils fréquentent.

Auprès de leur enfant

- L'aider à découvrir ses forces, ses limites, ses talents, ses intérêts à travers ses expériences de travail à la maison et ses activités de loisirs.

- Parler avec lui de ses qualités, de ses goûts et de ses centres d'intérêts au regard de ses choix de carrière.
- Parler avec lui de ses études, de son avenir professionnel, de ses choix scolaires et professionnels en perspective.
- L'encourager dans son cheminement scolaire et professionnel en s'intéressant entre autres à ses réalisations scolaires et à son portfolio de carrière.
- Chercher de l'information scolaire et professionnelle avec lui et en discuter ensemble.
- Lui confier des tâches et des responsabilités pour l'aider à acquérir des attitudes positives liées au travail et de bonnes habitudes de travail telles que la persévérance, la ponctualité, etc.
- Organiser pour lui des rencontres avec des personnes qui travaillent dans le domaine qu'il veut explorer et même une visite dans son milieu de travail.
- S'informer des activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles organisées à l'école et en discuter avec lui.

Dans l'école

- Participer à l'implantation de l'approche orientante soit au niveau du conseil d'établissement, à travers un comité de parents ou autres regroupements de parents.
- Participer à des rencontres d'information et d'orientation scolaires et professionnelles organisées par l'école.
- Consulter le centre d'information scolaire et professionnelle de l'école ou de la commission scolaire.
- Organiser pour des élèves une visite dans l'entreprise où ils travaillent.
- Accompagner des élèves lors de visites dans des écoles ou dans des milieux de travail.
- Venir à l'école parler aux élèves de leur parcours professionnel, de leur profession, de leur travail actuel, de l'utilité des diverses matières scolaires dans leur emploi.
- Agir comme parrains ou mentors d'élèves à l'occasion de stages d'observation dans leur milieu de travail.
- Participer comme accompagnateurs lors d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles de toutes sortes.

Rôles des partenaires du monde du travail

Les partenaires du monde du travail, ce sont les employeurs et les travailleurs de différentes entreprises et institutions, les représentants des organisations syndicales, les organismes humanitaires, communautaires, socio-économiques et d'aide à l'insertion professionnelle et à la recherche d'emploi; ce sont aussi les parents-travailleurs, les personnes retraitées, les regroupements de gens d'affaires, les associations et les ordres professionnels, les anciens élèves maintenant sur le marché du travail, etc. Il est primordial qu'ils soient sensibilisés aux problèmes d'information et d'orientation scolaires et professionnelles des jeunes et à leurs besoins en ce domaine. Leur collaboration dans le cadre d'une approche orientante peut se manifester différemment et de multiples façons. Voici quelques-unes des façons d'être partenaires :

- S'impliquer au conseil d'établissement de l'école, à des comités d'écoles ou de la commission scolaire où il est question de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles des élèves.
- S'impliquer dans l'enseignement de certains savoirs disciplinaires en classe pour motiver les élèves, améliorer leur formation générale de base.
- Collaborer avec l'école à l'organisation d'activités d'information et d'orientation scolaires et professionnelles diverses comme des visites dans les milieux de travail, des conférences en classe, des entrevues, des observations, des stages, des journées-carrières, des midi-carrières.
- Participer à des simulations de travail.
- Faciliter l'utilisation et la manipulation de matériaux, d'équipements, d'outils et même de vêtements requis dans diverses professions.
- Fournir du matériel d'information et d'orientation scolaires et professionnelles écrit et audiovisuel au centre de documentation de l'école : brochures, vidéos ou cédéroms d'entreprises, monographies professionnelles, illustrations de travailleurs, organigrammes d'organisation du travail, descriptions de tâches, manuels d'instructions, etc.
- Agir à titre de mentors auprès d'un ou de plusieurs élèves.
- Soutenir financièrement l'école, un ou des élèves dans le cadre d'expériences d'exploration professionnelle.
- Effectuer des démonstrations d'activités professionnelles spécifiques en classe ou en milieu de travail.
- Expliquer comment chercher, trouver, obtenir et conserver un emploi.
- Faire connaître les services d'aide à l'intégration au marché du travail.

- Encourager le développement des qualités entrepreneuriales en contribuant à la mise en place de mini-entreprises.
- Participer à la formation des éducateurs relativement au monde du travail

Rôles des institutions d'enseignement

Les centres de formation professionnelle, les écoles et instituts spécialisés des niveaux secondaire et postsecondaire, les cégeps et les universités ont des rôles importants à jouer auprès des élèves dans l'approche orientante pour favoriser leur orientation et leur transition scolaires et professionnelles. En voici quelques-uns :

- Rencontrer les élèves en classe et dans l'école, lors de journées-carrières ou autres activités du genre, pour les informer sur les programmes accessibles, les conditions d'admission, le fonctionnement de leur institution, etc.
- Recevoir les élèves individuellement ou en groupe d'intérêts pour leur permettre de s'informer mais aussi de se familiariser avec le cadre, le climat et le personnel de l'institution.
- Permettre à des élèves de vivre des périodes d'observation plus ou moins longues et plus ou moins nombreuses dans un atelier, un laboratoire ou une classe.
- Faciliter l'organisation de stages d'exploration professionnelle dans des ateliers ou laboratoires afin de permettre à des élèves de tester leurs habiletés et leurs intérêts professionnels.
- Faire des démonstrations des connaissances et habiletés nécessaires en français, en mathématique, en sciences ou autres disciplines pour effectuer diverses tâches professionnelles.
- Faire participer leurs élèves, leurs étudiants (peut-être même d'anciens élèves) à des activités de parrainage de plus jeunes intéressés à telles ou telles spécialisations ou qui se préparent à changer de niveau de formation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Beaudet, J. (1990). *Évaluation du besoin de centres d'éducation à la carrière d'après les opinions des conseillers et conseillères d'orientation des écoles secondaires*. Mémoire de maîtrise non publié. Sherbrooke : Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke.

Bégin, L., Bleau, M. et Landry, L. (2000). *L'école orientante : la formation de l'identité à l'école*. Outremont, Québec : Les Éditions Logiques.

Brown, B. L. (1998). *What's Happening in School-to-Work Programs?* Ohio. (ERIC Digest n° 414-435).

Burnett, F. E. (1980). *The School Counselor's Involvement in Career Education*. Virginia : American Personnel and Guidance Association.

Comité consultatif sur les services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. (1999). *Rapport non publié*. Québec : Ministère de l'Éducation.

Dupont, P. (1988). Vers un nouveau modèle d'éducation à la carrière pour les écoles du Québec. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 17(4), 309-322.

Dupont, P. (1984). L'éducation à la carrière : sa place dans l'école. In D. Pelletier, R. Bujold et collaborateurs (dir.), *Pour une approche éducative en orientation* (p. 395-426). Chicoutimi : Gaëtan Morin éditeur.

Dupont, P. et Gingras, M. (1990). "Career Education" et Programme Transition. *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, 5/6, 11-28.

Feller, R. and others. (1994). *School Counselor Role in Planning and Integrating Basic Skills*. North Carolina (ERIC Digest n° 378-462).

Hoyt, K. B. (1979). *Parents and Career Education : Descriptions of Current Practices*. Washington, DC : U.S. Office of Career Education.

Hoyt, K. B. (1978). *Monographs on Career Education. Refining the Concept of Collaboration in Career Education*. Washington, DC : U.S. Department of Health, Education, and Welfare, Office of Education.

Hoyt, K. B. (1977). *Monographs on Career Education. The School Counselor and Career Education*. Washington, DC : U.S. Department of Health, Education, and Welfare, Office of Education.

Industry-Education Councils. (1971). *A Handbook*. New York : National Association of Manufacturers.

Maryland State Department of Education. Division of Career Technology and Adult Learning. (2000). *Career Development in Maryland : Guiding the Future*. Maryland. (ERIC Digest n° 438-475).

Ministère de l'Éducation. (2002). *Les services éducatifs complémentaires : des programmes mobilisateurs, des services intégrés*. Québec : Ministère de l'Éducation.

Ministère de l'Éducation. (2002). *À chacun son rêve. Pour favoriser la réussite : l'approche orientante*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation. (2002). *À chacun son rêve. Pour favoriser la réussite : l'approche orientante. Publication pour les parents*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation. (2001). *Prendre le virage du succès. L'école orientante à l'œuvre : un premier bilan de l'expérience montréalaise. Sommaire*. Québec : Direction de la recherche et de l'évaluation, Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation. (2001). *L'école orientante. Guide à l'intention des parents*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation. (2001). *L'exploration professionnelle au primaire. Un outil pour la réussite. Le petit Magazine des services complémentaires. Édition spéciale Automne 2001*. Québec : Gouvernement du Québec.

Northwest Regional Educational Lab. (1989). *The National Career Development Guidelines. Local Handbook for Middle/Junior High Schools*. Oregon. (ERIC Digest n° 317-878).

Pelletier, D. et collaborateurs. (2001). *Pour une approche orientante de l'école québécoise. Concepts et pratiques à l'usage des intervenants*. Sainte-Foy, Québec : Septembre Éditeur, collection Libre Cours.

Preli Stock, B. (1978). *Career Education : Teaching Learning Process*. Washington, DC : Office of Career Education. (ERIC Digest n° 159-355).

Sankey, G. R. (1983). *Career Education : A Challenge in Leadership. The School Guidance Worker*, 38(5), 32-41.